



Extrait du registre des délibérations
Comité syndical : SIMA COISE

Séance du : 31 Janvier 2012
Compte rendu affiché le : 6 février 2012
Date de la convocation : 18 janvier 2012

Nombre de délégués : 33
En exercice : 33
Présents : 16
Votants : 19

Nombre de délégués concernés : 33
En exercice : 33
Présents : 16
Votants : 19

Présents:

CCPSG : C Besset,
CCFL : C Berthet (2), C Bruyère, L Rousset, M Séon, G Vincent (2),
CCHL: R Bouchut, M F Larue, P Morales, P Villard, J L Lhopital
SEM : Thizy G (2),
Autres communes: M Piot, G Villemagne, A Pallandre, Reynard R,

Secrétaire de séance : Villard P

Excusés : G Vivien, R Gros, R Louat, Guyot P, J P Boudier

N°349 Objet : Versement d'une gratification aux étudiants en stage dans la collectivité

Monsieur le Président rappelle que le 8 février 2011, le comité syndical s'est prononcé favorablement au versement d'une gratification pour les stagiaires effectuant un stage dont la durée est supérieure à 2 mois.

Pour l'année 2012, Monsieur le président demande l'accord du comité syndical pour recruter un stagiaire pour une période de quatre mois. Ce dernier travaillera sur le cours d'eau Furan à d'Andrézieux Bouthéon pour le compte de la Communauté de Communes du Pays de Saint Galmier.

Compte tenu de l'obligation légale du versement d'une gratification au profit des stagiaires, Monsieur le Président demande aux membres du comité syndical de se prononcer sur le taux de 12.5 % de la gratification des stagiaires et d'inscrire au budget 2012 les crédits nécessaires au chapitre 012.

Les sommes versées aux stagiaires ne donnent pas lieu à assujettissement à cotisations sociales dans la limite de 12.5 % du plafond horaire de la S.S.

Les membres du comité syndical à l'unanimité autorisent le Président à signer la convention avec un stagiaire et demandent à ce que les crédits soient inscrits au budget 2012

Ont signé au registre tous les membres présents

Copie conforme au registre

REÇU LE

28 FEV. 2012

SOUS-PRÉFECTURE DE MONTERISON

SIMA COISE
1, Passage du Cloître
42330 SAINT-GALMIER
Tél. 04 77 52 54 57

Fait à Saint Galmier
Le 1 février 2012
Le Président
J Y Charbonnier